



Motion des élus de la montagne
30ème congrès – Chambéry (Savoie) – 17 octobre 2014

**LES ÉLUS DE LA MONTAGNE RAPPELLENT LA NÉCESSITÉ DE SE MOBILISER
POUR GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES DE MONTAGNE**

Constatant que l'accès aux réseaux de télécommunications et à Internet favorise l'attractivité et le développement économique des territoires de montagne,

Considérant que l'amélioration et le renforcement des axes routiers et autoroutiers situés dans les zones de montagnes sont fondamentaux, au nom de la sécurité des habitants permanents et des touristes qui empruntent ces axes, généralement dangereux et soumis aux fortes amplitudes climatiques ;

Estimant que la charge financière du nécessaire désenclavement routier, ferroviaire et numérique dans les zones faiblement peuplées telles que les territoires de montagne ne peut pas être supportée uniquement par les collectivités locales,

Considérant que le désenclavement des zones de montagne peut être réalisé dans le respect des principes du développement durable et demeure un impératif fondamental de l'aménagement du territoire de notre pays,

L'Association nationale des élus de la montagne demande :

- La prise en compte des besoins spécifiques des territoires de montagne en matière d'infrastructure routière, numérique, ferroviaire et sanitaire,
- La mobilisation immédiate, à titre transitoire, de l'ensemble des technologies complémentaires à la fibre optique, comme le satellite et le VDSL2, avec possibilité donnée aux collectivités de s'y raccorder et de dispatcher le signal par faisceau hertzien, permettant d'assurer une montée en débit des zones aujourd'hui inéligibles au haut débit de qualité,
- Le lancement d'expérimentations de déploiement du très haut débit mobile dans les territoires de montagne,
- La prise en considération du relief, de la faible densité de population et de l'habitat dispersé dans le montant des aides publiques dédiées au désenclavement des territoires.